



Compte-rendu des délibérations du collège

24 avril 2014

Le 24 avril 2014, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- ❖ Décision n°2014-028 rectifiant la décision n°2013-085 portant création d'une commission spécialisée ;
- ❖ Décision n°2014-029 portant retrait de noms de domaine ;
- ❖ Décision n°2014-030 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de supports de paris.